

Sommaire des modifications apportées
Guide de facturation – Programme d'appareils suppléant à une déficience physique
des laboratoires d'orthèses-prothèses et des établissements de réadaptation en
déficience physique

Mise à jour : 9 mai 2024

Sections ajoutées :

5.5.7.3 Poussettes de type « Entrée de gamme » ou « Intermédiaire »

5.5.7.4 Poussettes de type « Multiréglable »

7.4 Poussettes adaptées

7.4.1 Poussette de type « Entrée de gamme »

7.4.2 Poussette de type « Intermédiaire »

7.4.3 Poussette de type « Multiréglable » et base au sol

7.5 Poussettes adaptées réassignées

7.5.1 Poussette de type « Entrée de gamme » réassignée

7.5.2 Poussette de type « Intermédiaire » réassignée

7.5.3 Poussette de type « Multiréglable » réassignée et base au sol

Modifications apportées aux informations des sections :

5.3.1.2 Demande de paiement (DPA)

5.3.12 Renseignements complémentaires

5.5.6 Tableaux des codes de facturation pour les aides techniques à la posture (ATP)

5.5.7.1 Aides techniques à la posture

5.5.8.4.2 Pour le retour au fournisseur à la suite du décès de la personne assurée

5.5.8.6.3 Facturation d'une poussette remise en état (valorisée)

5.5.9 Facturation d'une poussettes C. S., de l'ATP et de la base au sol

5.5.9.1 Demande d'autorisation pour l'attribution d'une poussette C. S. (nature 11)

5.5.9.2 Demande d'autorisation pour le remplacement par une poussette C. S. (nature 21)

7.3.2.4 Tableau des composants hors tarif (C.S.) des aides techniques à la posture (ATP)

Modification du nom des sections :

5.5.7.2 Poussettes **par** 5.5.7.2 Poussettes de type « Buggy Major »

7.3.5 Valorisation des appareils récupérés **par** 7.3.5 Valorisation des accumulateurs

5.5.9.3 Demande d'autorisation pour l'attribution d'une ATP installée sur une poussette C. S., incluant la base au sol (nature 11)

par 5.5.9.3 Demande d'autorisation pour l'attribution d'une ATP installée sur une poussette C. S., incluant la base au sol (nature 11) (avant le 14 mai 2024)

5.5.9.4 Demande d'autorisation pour le remplacement d'une ATP installée sur une poussette C. S., incluant la base au sol (nature 21)

par 5.5.9.4 Demande d'autorisation pour le remplacement d'une ATP installée sur une poussette C. S., incluant la base au sol (nature 21) (avant le 14 mai 2024)

Retrait des sections :

7.3.9 Surcharge liée à la pandémie de COVID-19

7.3.9.1 Facturation de la surcharge liée à la pandémie de COVID-19 en nature 99